



CONTRAT D'ENGAGEMENT STEAKS HACHES SURGELES DE LABEL AB

Du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021

NOM Prénom GAEC Ferme de CALLYSANDRE	NOM Prénom -----
Adresse : Domaine de Meyré 69550 CUBLIZE 06 82 39 97 98	Adresse ----- ----- Tel : ----- Mail : -----
ci-après dénommé « le producteur »	ci-après dénommé « le consom'acteur »
	Coordonnées du Binôme : -----

Le présent contrat est passé entre les contractants nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation du producteur.

Il ne sera valide qu'accompagné des règlements correspondants et sous réserve que le consom'acteur soit à jour de sa cotisation annuelle à la MJC (famille : 25€, individuelle : 16€) et à l'association AMAP AURA (10€ par famille).

L'animation et la gestion de l'AMAP seront assurées par les coordin'acteurs de l'AMAP UNI-TERRE dont la liste est jointe à ce contrat. Le présent contrat sera géré par les référents steaks hachés de l'AMAP UNI-TERRE.

ENGAGEMENT

Le producteur s'engage à fournir 1 fois par mois des produits de certification Agriculture Biologique (label AB) concernés en fonction de sa production, sauf en juillet et août 2020. Il s'engage notamment à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir des produits variés de qualité dans les quantités et les échéances fixées, dans le respect de la charte du réseau des AMAP.

Le consom'acteur s'engage à venir récupérer, lors des distributions, les paniers qu'il a choisi et payé. Il est de sa responsabilité de faire récupérer son panier en cas d'absence ; ce dernier serait perdu le cas échéant. Le consom'acteur a la possibilité d'indiquer un binôme à qui remettre les paniers en cas d'absence.

Le consom'acteur est solidaire du producteur et accepte les aléas de la production (paniers plus ou moins remplis selon la saison).

Le consom'acteur s'engage à assurer au moins 1 permanence au cours des 12 mois en accompagnant le producteur et peut participer à des animations au sein de l'exploitation pendant ces 12 mois (selon thème proposé).

DUREE

Le dit contrat est conclu pour une durée de 12 mois soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021.

DISTRIBUTION

La distribution des paniers se fait sur le lieu de distribution les **vendredis de 19h à 20h aux dates notées ci-dessous**.

Le lieu est : **MJC Amplepuis - Rue Belfort - 69550 AMPLEPUIS**

Ce lieu sera peut-être modifié au cours du contrat. Le consom'acteur sera alors tenu informé du nouveau lieu de distribution.

La fréquence de distribution est : mensuelle

Le consommateur a la possibilité de prendre le nombre de panier de son choix à la condition de noter les dates désirées ci-dessous. Les paniers non récupérés en dehors de ces conditions seront perdus.

Le consommateur et le producteur s'engagent à n'effectuer aucun échange d'argent sur le lieu de distribution.

PANIER

Le producteur propose dans le cadre de ce contrat des steaks hachés surgelés sous la forme suivante :

- ✓ Carton de 3 kg de 30 steaks 100% muscle avec le label AB, soit des steaks hachés de 100g pièce

Un seul type de panier est proposé :

PANIER
Livraison mensuelle 10 distributions de mars 2020 à février 2021
1 panier, conditionné dans un carton, de 3kg de viande bovine 100% muscle avec le label AB, Soit 30 steaks hachés surgelés de 100 g pièce
A 36 € le panier

CHOIX RETENUS

DATES (cocher les dates choisies de mars 2020 à février 2021)	QUANTITE (nombre de paniers livrés)	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<input type="checkbox"/> 20 mars <input type="checkbox"/> 17 avril <input type="checkbox"/> 15 mai <input type="checkbox"/> 26 juin <input type="checkbox"/> 4 septembre <input type="checkbox"/> 2 octobre <input type="checkbox"/> 13 novembre <input type="checkbox"/> 11 décembre <input type="checkbox"/> 22 janvier <input type="checkbox"/> 19 février		36 €	
<u>SOMME TOTALE A REGLER</u>			

REGLEMENT

Le consommateur s'engage financièrement sur une saison complète (définie par la durée du présent contrat). Le paiement s'effectue lors de la signature du contrat par chèque(s) libellé(s) au nom de l'exploitation **GAEC Ferme de CALLYSANDRE** et remis au producteur qui en débitera un aux dates fixées au dos.

Le consommateur devra s'acquitter de la somme totale de € payée en :

(cocher le mode de versement choisi)

- 1 versement de €
 2 versements de € / €
 3 versements de € / € / €
 versements de €

MERCI DE FAIRE UN CHÈQUE PAR LIVRAISON

SIGNATURE

Le consommateur accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par le producteur d'un exemplaire daté et signé accompagné du règlement.

Fait à, le, en **3 exemplaires originaux** dont un pour chaque partie et un pour les coordonnateurs de l'AMAP.

Le producteur
« lu et approuvé »

Le consommateur
« lu et approuvé »